



# ACTES DU FORUM SUR L'AMÉLIORATION DES MESURES DE SOUTIEN AUX PERSONNES HANDICAPEES DANS LEUR PROJET DE VIE

Forum tenu le 22 avril 2014

Au centre communautaire d'Ormstown

Document préparé par Stratège Idées communication



Table des matières

2. Introduction et mise en contexte de la tenue du forum	<a href="#">page 2</a>
Extraits de la présentation de M. Yves Daoust, président de la CRÉ	<a href="#">page 2</a>
Extraits de la présentation de M <sup>me</sup> Jacinthe Demers, présidente de la Commission Développement social, Égalité et Cohésion	<a href="#">page 3</a>
Membres du Comité de pilotage	<a href="#">page 4</a>
3. Présentation du déroulement de la journée	<a href="#">page 5</a>
4. Présentations et commentaires	
5. 3.1 Définition du Processus de production du handicap	<a href="#">page 6</a>
3.2 Le projet de vie	<a href="#">page 7</a>
3.3 Portrait de la situation	<a href="#">page 8</a>
3.3.1 Méthodologie	<a href="#">page 8</a>
3.3.2 Portrait statistique	<a href="#">page 8</a>
3.3.3 Analyse différenciée selon les sexes (ADS)	<a href="#">page 10</a>
3.3.4 Portrait des institutions et organismes à but non lucratif offrant des services et programmes aux personnes handicapées	<a href="#">page 11</a>
3.3.5 Enjeux et constats en lien avec les thèmes	<a href="#">page 12</a>
4. Analyse de la situation des personnes vivant avec un handicap	<a href="#">page 16</a>
5. La TÉVA	<a href="#">page 18</a>
6. Camps de jour pour tous, une approche inclusive et communautaire	<a href="#">page 18</a>
7. Les ateliers	
7.1 Mise en contexte de l'ensemble des ateliers	<a href="#">page 20</a>
7.1.2 Atelier : Hébergement et soutien à domicile	<a href="#">page 20</a>
7.1.3 Atelier : Transport	<a href="#">page 23</a>
7.1.4 Atelier : Promotion, défense collective des droits, concertation et information	<a href="#">page 25</a>
7.1.5 Atelier : Développement des compétences et emploi	<a href="#">page 27</a>
7.1.6 Atelier : Loisirs	<a href="#">page 30</a>
Conclusion	<a href="#">page 33</a>
Annexes	<a href="#">page 33</a>



## 1. Introduction et mise en contexte de la tenue du forum

Près de 90 personnes ont participé au forum de la CRÉ VHSL et celles-ci proviennent de tous les horizons : communautaire, associatif, personnes handicapées, parents, santé, éducation, municipal, emploi, institutionnel, etc.

Les Actes du forum constituent une synthèse à la fois du déroulement de la journée, des thèmes abordés et de l'information qui y a été présentée et commentée. Le forum marque une étape charnière dans la démarche de consultation entreprise à l'automne 2013 par la CRÉ et le comité de pilotage avant que ne soit élaboré un plan d'action triennal pour l'amélioration des mesures de soutien aux personnes handicapées dans leur projet de vie. On y a donc présenté les résultats de recherches et consultations réalisées et dont vous trouverez les faits saillants dans ce document.

Au-delà de ces éléments de contenu, les Actes présentent également les résultats du travail des participants lors des ateliers. C'est dans les ateliers que chacun d'eux a eu le loisir de discuter, de questionner les constats et les pistes d'action qui étaient présentés. Élément phare de cette journée, c'est pour cette raison que les Actes y consacrent une part importante.

En guise d'introduction à ce forum, laissons la parole à M. Yves Daoust, président du CA de la CRÉ et préfet de la MRC Beauharnois-Salaberry, et à M<sup>me</sup> Jacinthe Demers, présidente de la Commission Développement social, Égalité et Cohésion, qui ont accueilli les participants.

### Extraits de la présentation de M. Daoust, président de la CRÉ VHSL

«Nous sommes à Ormstown aujourd'hui puisque ce sont les gens de la MRC du Haut-St-Laurent qui ont demandé une démarche de concertation pour soutenir les personnes handicapées dans leur projet de vie.

Représentant plus de 10% de la population actuelle de la Vallée-du-Haut-St-Laurent, les personnes handicapées sont des individus aux prises avec des difficultés quotidiennes qui peuvent nuire à leur bon développement et à leur épanouissement dans notre société.

Les personnes handicapées, comme toute autre personne, ont des projets de vie (études, travail, loisirs, implication sociale, bénévolat, éducation d'une famille, voyages et, pour certaines personnes, l'autonomie, etc.).

Le forum d'aujourd'hui est une initiative de la Commission Développement social, Égalité et Cohésion de la Conférence régionale des élus Vallée-du-Haut-St-Laurent et du comité de pilotage qui permettra de valider les constats stratégiques et de prioriser des pistes d'action issues de la



consultation des partenaires et des personnes handicapées en vue de l'élaboration d'un plan d'action régional 2014-2017.»

### **Extraits de la présentation de M<sup>me</sup> Jacinthe Demers, présidente de la Commission Développement social, Égalité et Cohésion**

«Les membres de la **Commission Développement social, Égalité et Cohésion étaient soucieux d'entreprendre** une démarche afin de mieux connaître la situation des personnes handicapées sur son territoire, identifier des actions stratégiques et augmenter la concertation entre les partenaires.

Cette initiative est appuyée par la mise en place d'un **comité de pilotage** regroupant plusieurs intervenants et partenaires du milieu institutionnel, les Services de Réadaptation du Sud-Ouest et Renfort, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, des parents et divers organismes communautaires. J'aimerais vous présenter les membres du comité:

- Émilie Bergeron, ASSS Longueuil
- Isabelle Corbeil, CDC Haut-St-Laurent
- Guy Francoeur, CSSS Vaudreuil-Soulanges
- Christine Larose, parrainage civique Vaudreuil-Soulange
- Bertrand Legault, Office des personnes handicapées du Québec
- Jean Lemonde, Zone Loisirs Montérégie
- Lyne Loiselle, citoyenne
- Jean-Sébastien Naud, CSSS Haut-St-Laurent
- Ginette Pariseault, CSSS Suroît
- Marie-Ève Perreault, MAMROT
- Linda Tétreault, Services de réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort

Très souvent, les constats et les pistes d'actions amenés par les personnes handicapées et leurs proches sont venus appuyer les propos des différents partenaires, ce qui nous prouve à quel point ces derniers sont en phase avec la réalité de leur clientèle. Par contre, il y aussi eu des réponses surprenantes et innovantes que vous allez découvrir tout au long de la journée et qui nous démontrent qu'il est important, dans le cadre d'une telle démarche, d'aller interroger les principales personnes concernées.

Bref, après la mise en place de cette démarche de la Commission Développement social, Égalité et Cohésion, après la création du comité de pilotage, la consultation auprès des partenaires, des personnes handicapées et de leurs proches, nous en sommes maintenant à l'étape du forum d'aujourd'hui.



La tenue de ce forum a pour but de favoriser une adhésion large des partenaires à une vision mobilisatrice des orientations stratégiques en matière d'amélioration des mesures de soutien aux personnes handicapées dans leur projet de vie pour les trois prochaines années.

Et surtout, il a comme objectif de mobiliser les acteurs clés travaillant auprès de personnes handicapées et de leurs proches pour valider les constats et pistes d'action dégagés dans le cadre de la démarche de consultation et prioriser les enjeux régionaux pour l'élaboration d'un plan d'action régional.»



## 2. Programme de la journée

### Le déroulement de la journée.

- Processus de production du handicap.
- Le projet de vie.
- Portrait de la situation :
  - Méthodologie;
  - Recherche documentaire;
  - ADS;
  - Institutions, programmes et service;
  - Enjeux, constats et pistes d'action.
- Analyse de la situation des personnes vivant avec un handicap.
- Présentation sur la Transition de l'école à la vie active (TÉVA).
- Présentation sur les loisirs : Camps de jour pour tous, une approche inclusive et communautaire.
- Le programme de l'après-midi porte exclusivement sur le travail en atelier et sur la plénière qui suivra sur le même contenu.
- Ateliers thématiques sur les enjeux, constats et pistes d'action.



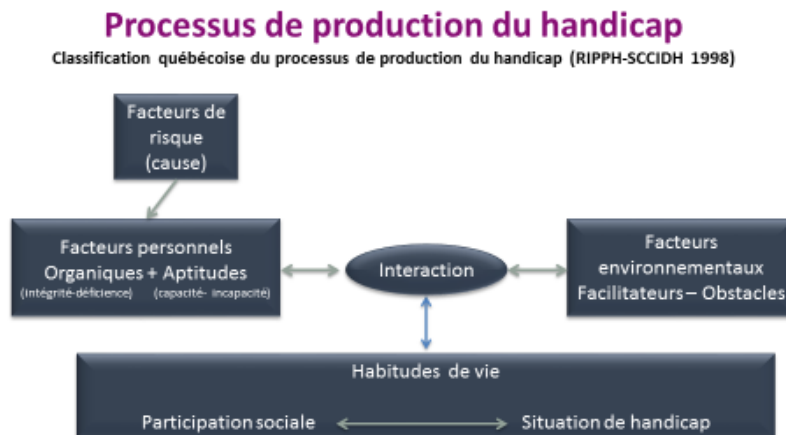
### 3. Présentations et commentaires

#### 3.1 Définition et processus de production du handicap

Présentation de Serge Tousignant de Stratège idées communication

Il présente la définition de personnes handicapées afin de préciser de qui on va parler tout au long du forum. Par personne handicapée, on entend : toute personne ayant une déficience entraînant une **incapacité significative et persistante** et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. La cause de la déficience importe peu pourvu que l'incapacité qui en découle soit significative et persistante. À ce titre, une personne âgée ayant une incapacité significative et persistante, peut donc être considérée «personne handicapée» si elle rencontre des obstacles dans l'accomplissement de ses activités quotidiennes (habitudes de vie) en raison de ses incapacités.

À l'aide du Tableau présentant le processus de production du handicap, on comprend que le handicap est l'interaction entre la personne vivant avec une déficience, son environnement et ses habitudes de vie.



Comme l'environnement est un élément susceptible de produire des situations de handicap, chacun de nous peut travailler à réduire les obstacles rencontrés par les personnes handicapées dans une perspective d'accessibilité universelle des lieux et des services.



### 3.2 Le projet de vie

La personne handicapée est avant tout une personne. Comme d'autres personnes, elle peut avoir un projet de vie. Le projet de vie permet l'expression d'une projection dans l'avenir de la personne, de ses aspirations et de ses choix. Le projet de vie, c'est construire aujourd'hui, avec le jeune, ses réalisations de demain, qui le rejoignent et qui donnent du sens aux choix qu'il exercera. Des obstacles peuvent se présenter dans différents aspects du projet de vie de la personne : les ressources résidentielles, le soutien à domicile, les loisirs, le transport, l'éducation, l'emploi, l'adaptation et la réadaptation, l'information, la concertation, la promotion et la défense individuelle et collective de ses droits. Ces thèmes ont fait l'objet de la consultation réalisée par la firme Stratège Idées communication auprès des organismes et des établissements desservant le territoire de la CRÉ VHSL.

**« Le projet de vie, c'est construire aujourd'hui, avec le jeune, ses réalisations de demain, qui le rejoignent et qui donnent du sens aux choix qu'il exercera ». <sup>(1)</sup>**

(1) Cadre de référence régional Montérégie, *La transition de l'école à la vie active (TÉVA)*, 2013, p.3

### 3.3 Portrait de la situation

Présentation de Danielle Quirion de Stratège Idées communication

Elle présente la méthodologie utilisée pour réaliser le portrait de la situation, les résultats de la recherche statistique documentaire, les constats au niveau des différences entre les femmes et les hommes handicapés à la suite de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) et le portrait des partenaires qui offrent des services et programmes aux personnes handicapées sur le territoire.

L'objectif du portrait de la situation était de dégager des enjeux régionaux, des constats et des pistes d'action.





### 3.3.1 Méthodologie

Le portrait de la situation a été réalisé en deux étapes :

- une recherche documentaire, réalisée principalement en consultant l'Office des personnes handicapées du Québec et des sites Internet;
- la consultation des partenaires faite auprès de 52 personnes lors d'entrevues individuelles ou de groupe sur neuf thèmes : hébergement, éducation, travail, loisirs, transport, soutien à la famille, information et concertation, promotion et défense collective des droits, adaptation et réadaptation. Au niveau des entrevues de groupe, à titre d'exemple, les tables de concertation sur les personnes handicapées dans les territoires des 4 CSSS ont été rencontrées de même que les conseillers et conseillères SEDM-SEMO. Des partenaires de tout le territoire de la CRÉ de la Vallée-du-Haut-St-Laurent ont été consultés.

### 3.3.2 Portrait statistique

Les principales sources de données sont l'*Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA)*, basée sur le Recensement 2006 et réalisée par Statistique Canada en 2006, et le document *Vivre avec une incapacité au Québec – Un portrait statistique à partir de l'EPLA de 2001 et 2006*, produit par l'Institut de la statistique du Québec en 2010.

**Faits saillants quant au portrait statistique :**

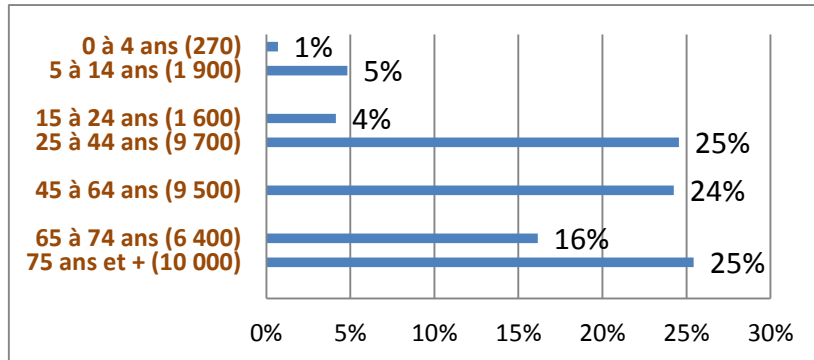
	Population 2011	Part 2011	Variation 2001-2011	Nombre de personnes avec limitations 2006
<b>CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent</b>	<b>411 000</b>	<b>100 %</b>	<b>19 %</b>	<b>39 400</b>
Roussillon	162 000	40 %	17 %	15 500
Vaudreuil-Soulanges	139 000	34 %	37%	12 400
Beauharnois-Salaberry	62 000	15 %	5 %	6 600
Jardins-de-Napierville	26 000	6 %	15 %	2 500
Haut-Saint-Laurent	21 000	5 %	- 3 %	2 400

- En 2006, environ 10% de la population du territoire de la Vallée-du-Haut-St-Laurent, soit 40 000 personnes, ont des limitations.



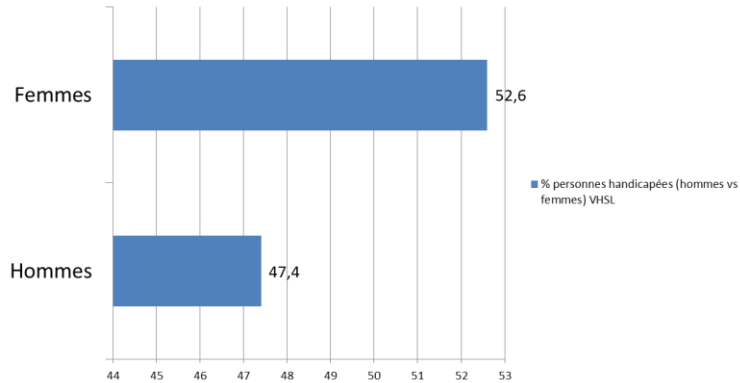
- Étant donné que la population sur le territoire de la Vallée-du-Haut-St-Laurent a augmenté de 19% de 2001 à 2011, le nombre de personnes ayant des limitations est maintenant plus élevé
- Ce pourcentage de 10% est moindre que celui du Québec (11,9%) et légèrement inférieur à celui de la Montérégie (10,8%). Par contre, il est très similaire dans les cinq MRC du territoire

*Pourcentage de personnes ayant des limitations par groupe d'âge :*



- 41% des personnes ayant des limitations ont 65 ans et plus.

**% de femmes handicapées vs hommes handicapés VHSL**



- Le pourcentage de femmes (52,6%) et d'hommes (47,4%) ayant des limitations est similaire.



### 3.3.3 Analyse différenciée selon les sexes (ADS)

Cette approche permet d'identifier s'il y a des différences entre la situation des femmes et celle des hommes et, lorsqu'il y en a, de mettre en place des mesures spécifiques.

En 2012, le Conseil du statut de la femme a réalisé une enquête exhaustive sur la situation des femmes handicapées et a produit le document «*Des nouvelles d'elles. Les femmes handicapées du Québec*<sup>1</sup>». Cette étude compare la situation des femmes handicapées avec celle des femmes sans incapacité, mais également avec la situation des hommes handicapés.

#### Faits saillants quant à l'ADS

- Il y a seulement quelques petites différences entre la situation des femmes handicapées et celle des hommes handicapés. Dans la plupart des cas, ce sont les mêmes qu'entre les femmes et les hommes sans incapacité. Par exemple, au niveau du travail, le revenu des femmes est moins élevé que celui des hommes et elles occupent davantage d'emplois à temps partiel.
- Les principales différences concernent les éléments suivants :
  - Plus de femmes ont une incapacité grave ou très grave
  - Plus de femmes vivent seules
  - Les femmes sont moins éduquées
  - Comme les hommes handicapés, elles vivent de la discrimination au travail, mais cela ne se manifeste pas de la même façon
  - Leur taux de participation au marché du travail est inférieur à celui des hommes handicapés
  - Le transport représente un enjeu très important pour les femmes handicapées parce qu'elles ont des handicaps plus graves, ont davantage besoin d'accompagnement, se



### 3.3.4 Portrait des institutions et organismes à but non lucratif offrant des services et programmes aux personnes handicapées sur le territoire dans neuf domaines d'activité.

Des participants au forum ont demandé quelques modifications au tableau des institutions qui a été présenté.

#### Faits saillants concernant les organismes à but non lucratif

- 48 OBNL sur le territoire, dont 15 au niveau de la santé mentale.
- Il y a peu d'OBNL sur le territoire du CSSS Haut-St-Laurent.
- Plus d'OBNL pour la déficience intellectuelle que pour la déficience physique.
- Peu d'OBNL ont une mission de promotion et de défense des droits.
- Il n'y a pas de Regroupement des organismes de promotion (ROP) sur le territoire de la CRÉ VHSL.
- Deux participants au forum ont souligné qu'il faut aussi mentionner que les organismes sans but lucratif sur le territoire sont sous-financés.

#### Faits saillants concernant les institutions

- Le territoire de la CRÉ de la VHSL est composé de 5 MRC, 4 CSSS, 6 CLSC, 5 commissions scolaires et est desservi par 3 centres de réadaptation et 5 organismes de transport adapté.
- Les territoires desservis par les différents réseaux (santé, éducation, transport, etc.) ne sont pas les mêmes, de sorte qu'une action développée par une institution sur son territoire peut faire en sorte qu'une seule partie de la population de la même MRC en bénéficie. Par exemple, dans le Haut-St-Laurent, ce serait le cas si la TÉVA est développée par la Commission scolaire New Frontiers et pas par celle de la Vallée-des-Tisserands.
- Cette situation milite en faveur du développement de la concertation entre les institutions d'un même réseau qui dessert le territoire et entre les réseaux.



### 3.3.5 Enjeux et constats

Serge Tousignant présente les enjeux et les constats les plus significatifs recueillis lors des rencontres avec les partenaires et le comité de pilotage. Lors de ces rencontres, les thèmes suivants ont été abordés : **hébergement et soutien à domicile, transport, promotion, défense collective des droits, concertation et information, développement des compétences et emploi, loisirs.**

Il précise qu'à la suite à une consultation de la CRÉ et du comité de pilotage, des thèmes, ainsi que les enjeux et constats qui y sont associés, ont été regroupés afin de les soumettre aux participants dans le cadre des ateliers de l'après-midi.

Voici les enjeux et constats selon le thème abordé.

## Hébergement-soutien à domicile

**Enjeu :** L'enjeu de ce thème est de s'assurer collectivement que les conditions (ressources) soient disponibles pour la personne handicapée, sa famille et/ou les proches aidants afin que vivre à domicile demeure la première option.

**Constats :**

- Difficulté à trouver un gardien ou gardienne;
- Manque d'endroits de répit de fin de semaine;
- Manque de logements adaptés ou supervisés;
- Épuisement des proches aidants;
- Le soutien à domicile est une responsabilité collective. Plus les personnes handicapées utiliseront les services disponibles, plus les familles auront de répit.

**Lors des entrevues, parmi la gamme de services prévus dans le programme soutien à domicile, les services aux proches aidants ont été particulièrement identifiés comme insuffisants.**

À la période de questions, un participant suggère d'ajouter une information pour expliquer la différence entre répit, gardiennage et dépannage.



## Transport

**Enjeu :** Au chapitre du transport, l'enjeu principal qui se dégage des consultations est de favoriser l'intégration des divers types de transport collectif (adapté et public) avec les ressources existantes pour offrir plus de flexibilité et de destinations.

**Constats :**

- Des personnes handicapées adultes sont privées de services en raison d'un problème d'interconnexion des services de transport adapté.
- Il y a un retard dans la production des plans de développement en transport adapté. Les services de transport adapté n'ont pas la flexibilité souhaitée par les personnes handicapées et leurs proches pour répondre aux besoins des personnes handicapées.

---

## Promotion, défense collective des droits, concertation et information

Avant d'aborder le thème de la promotion et défense des droits, on apporte quelques précisions à propos du thème.

La défense collective des droits se manifeste, entre autres par:

- Une action politique non partisane;
- La représentation des personnes lésées -auprès de différentes instances;
- La mobilisation sociale;
- L'éducation populaire autonome.

**Enjeu :** Les constats actuels doivent se transformer en actions concrètes afin de soutenir les personnes handicapées dans leur projet de vie.



**Constats :**

- En raison du peu d'organismes de promotion et de défense des droits sur le territoire de la VHSL, les personnes handicapées sont moins représentées auprès des instances que dans d'autres régions du Québec.
  - Absence d'un regroupement d'organismes de promotion (ROP) sur le territoire de la VHSL.
  - Manque de disponibilité des membres des tables de concertation desservant les personnes handicapées pour assister aux rencontres.
  - Les parents et les personnes handicapées manquent d'information sur les programmes et les services existants pour répondre à leurs besoins.
  - Les actions ou projets réalisés, ou en voie de l'être, issus des tables de concertation, ne sont pas toujours connus par les membres des autres tables de concertation du territoire.
  - Il y a peu de personnes handicapées qui siègent aux comités responsables des plans d'action des villes de 15 000 habitants et plus.
  - Peu de personnes handicapées siègent sur les instances décisionnelles de la VHSL.
- 

## Développement des compétences et emploi

Pour ce thème, les consultations se sont faites sous deux angles : l'un pour les employeurs et l'autre pour les personnes handicapées. Cette division permet de mieux cerner les besoins et les contraintes des deux parties.

### Volet personnes handicapées

**Enjeu :** Favoriser le développement de compétences chez les personnes handicapées en amont à leur intégration au travail et en lien avec leur projet de vie.

**Constats :**

- Besoin de planification et d'accompagnement des personnes handicapées de 21 ans et plus en vue de favoriser leur intégration au travail.
- Il n'y a pas d'entreprise adaptée sur le territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.
- Les formations destinées aux personnes handicapées sont souvent méconnues par la clientèle visée.



## Volet employeur

**Enjeu :** Supporter les employeurs dans l'intégration de personnes handicapées au sein de leur organisation.

**Constats :**

- Travailler en milieu régulier représente le projet de vie de plusieurs personnes handicapées. Cette activité permet de créer des liens d'appartenance à leur communauté et de participer à l'enrichissement collectif.
- Les programmes de subvention aux entreprises pour favoriser l'embauche des personnes handicapées doivent bénéficier d'une meilleure visibilité.
- Les projets d'intégration au travail, ou destinés aux personnes handicapées, développés sur un territoire devraient être davantage promus.
- Plusieurs personnes handicapées, prestataires de l'aide sociale, ou leurs parents, ont peur de perdre leur prestation d'aide sociale advenant une intégration au travail.

---

## Loisirs

**Enjeu :** Susciter une offre de services en loisirs adaptée aux personnes handicapées.

**Constats :**

- L'offre de services en loisirs aux personnes handicapées est variable d'une municipalité à l'autre.
- Méconnaissance, chez plusieurs municipalités et organismes de loisirs, du soutien offert par les centres de réadaptation pour intégrer des personnes handicapées dans des activités de loisirs.
- Peu d'activités de loisirs régulières, en dehors de la période estivale, sont adaptées aux besoins des personnes handicapées; aussi bien celles offertes par les municipalités que celles qui se déroulent dans les organismes communautaires.
- En camp de jour, lorsqu'il s'agit d'intégrer des personnes handicapées, beaucoup de municipalités ont des pratiques différentes.
- Des organismes communautaires offrant des services de loisirs aux adultes ne se sentent pas concernés par les personnes handicapées





## 4. Analyse de la situation des personnes vivant avec un handicap

### Présentation par la firme ZEL Communication

Au cours de cette démarche pour l'amélioration des mesures de soutien aux personnes handicapées, il était important à un moment ou un autre d'aller rencontrer les principaux intéressés. C'est pourquoi la firme ZEL communication a effectué une consultation auprès des personnes handicapées et des proches aidants par le biais d'entrevues individuelles et de questionnaires web. Des gens, de tous âges, provenant des cinq MRC de la Vallée-du-Haut-St-Laurent ont été rencontrés. Au total, 51 personnes ont été consultées, 26 d'entre elles sont des personnes handicapées et 25 sont des parents, tuteurs ou proches aidants.

#### Projet de vie

Constat majeur, 54 % des personnes handicapées interrogées ne disposent pas d'assez de ressources pour accomplir leur projet de vie. Parmi leur projet de vie, celui de mener une vie le plus normalement possible, avoir son propre appartement et un travail traditionnel. Ils ont également décrit un sentiment de solitude élevé.

#### Travail

Les personnes handicapées (64%) jugent que les offres d'emploi ne sont pas suffisantes. Seulement 20% des personnes aptes à travailler ont un emploi et ils désiraient davantage de formations et de plateaux de travail. Quant aux proches aidants, ils aimeraient qu'il y ait plus de sensibilisation de leur situation auprès des employeurs.

#### Loisirs

Plusieurs personnes handicapées ont exprimé ne pas participer aux activités publiques parce qu'ils ont peur du jugement des autres. Les activités proposées ne sont pas toujours adaptées, peu nombreuses et peu stimulantes. De plus, ils sont souvent jumelés avec des personnes âgées pour les activités. Par contre, 57 % des répondants pratiquent 1 à 2 activités par semaine. Les parents, tuteurs et proches aidants souhaitent plus de centres de jour dans la région.

#### Transport

Plus de 50 % des répondants utilisent la voiture de leur proche aidant. Les personnes handicapées notent un manque de flexibilité des horaires et des trajets du transport adapté et 89 % des



répondants ont présenté un commentaire négatif. Enfin, le transport en commun n'est pas utilisé pour les raisons suivantes : n'est pas adapté, manque d'affichage, de signalisation et les trajets ne couvrent pas tout le territoire.

### **Hébergement**

Plus de 50 % des répondants habitent chez leurs parents, dans une maison unifamiliale qui répond à leurs besoins et plus du quart désirent vivre dans un logement adapté et supervisé. À propos des proches aidants, ceux-ci aimeraient une amélioration du système de gardiennage (peu pratique et dispendieux), une augmentation des maisons du répit sur le territoire et la mise sur pied d'alternatives au CHSLD lors du décès des parents ou pour les cas lourds.

### **Promotion, défense des droits, information et concertation**

Les personnes handicapées jugent qu'elles ne sont pas assez nombreuses à siéger au sein de comité de décision ou de commissions administratives et 50 % ne se sentent pas représentés dans la collectivité. De plus, 61 % trouvent l'accès à l'information difficile concernant les programmes et les services destinés aux personnes handicapées. Enfin, 68 % des répondants affirment que le soutien reçu n'est pas suffisant.

### **Pistes d'action**

Voici les cinq pistes d'action qui sont ressorties de façon significative auprès des personnes handicapées et des proches aidants :

1. Campagne de sensibilisation auprès des employeurs
2. Création de logements adaptés et supervisés destinés aux personnes handicapées
3. Création d'un livret informatif contenant tous les organismes disposés à aider les personnes handicapées ainsi que leurs services
4. Création de maisons de répit
5. Préparation aux événements majeurs



## 5. TÉVA

### **Présentation de madame Mme Mireille Archambault de la Direction régionale de la Montérégie du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)**

Elle présente le contexte du dossier de la transition école vie active, les grandes lignes de la TÉVA et les facteurs de réussite.

Les intentions du Ministère sont de réunir tous les acteurs possibles autour des jeunes qui ont besoin de divers partenaires pour leur assurer une transition plus harmonieuse de l'école vers la vie active et de convenir d'un même langage et de la part de responsabilité que chacun des partenaires peut prendre pour soutenir la réalisation du projet de vie de chacun de ces jeunes.

Elle fait état des lieux de concertation ainsi que les outils disponibles concernant la TÉVA ainsi que des formations et activités de sensibilisation qui ont eu lieu depuis janvier 2013.

Elle définit ensuite ce qu'est la TÉVA, ses objectifs, à qui elle s'adresse et à quel moment la démarche doit être entreprise ainsi que le rôle des diverses instances dans le réseau scolaire et celui d'autres partenaires.

En terminant, elle présente neuf facteurs de réussite de la transition de l'école à la vie active.

## 6. Loisirs

### **«Camps de jours pour tous, une approche inclusive et communautaire»**

#### **Présentation de Monsieur Jean Lemonde, directeur Zone Loisirs Montérégie.**

Il fait la présentation d'un projet de partenariat réalisé en Montérégie pour améliorer l'offre de services en loisirs aux personnes handicapées.

Les enfants handicapés sont des enfants à part entière. Au même titre que leurs petits voisins, les enfants handicapés devraient avoir accès au camp de jour de leur quartier. Leur en refuser l'accès, à moins d'en démontrer l'impossibilité de le faire, peut constituer un acte discriminatoire au sens de l'article 12 de la Charte des droits et libertés de la personne. Toutefois, à titre exceptionnel, certains enfants pourraient être dirigés vers un camp adapté.

Même si la municipalité se doit d'adapter ses activités de camps de jour aux personnes handicapées, elle ne peut le faire seule. L'intégration d'un enfant handicapé en camp de jour régulier est une affaire de partenariat.



Les partenaires concernés par cette approche inclusive sont :

- La famille de la personne handicapée;
- L'école;
- Les centres de réadaptation;
- Le CSSS;
- Les associations de personnes handicapées;
- L'Office des personnes handicapées du Québec;
- Le ministère de l'Éducation Loisirs et Sport;
- Zone Loisirs Montérégie;
- Loisirs et Sports Montérégie.

Pour illustrer un modèle de partenariat utilisé en Montérégie, il présente les éléments d'un protocole d'entente élaboré sur le territoire Vallée-des-Patriotes, entre les élus des municipalités, les directions des centres de réadaptation et celles du CSSS. Le protocole définit clairement l'offre de services des acteurs concernés et les interactions entre ceux-ci.

Cette entente prévoit aussi que certains enfants pourraient être dirigés vers un camp adapté, en raison de leurs besoins particuliers. Même dans cette situation, l'offre de loisirs spécialisés demeure sous la responsabilité de la municipalité avec le soutien de la réadaptation et du CSSS.

En terminant, il est mentionné que le fait de placer l'intérêt de l'enfant handicapé au centre du processus constitue un gage de réussite.

À noter que le diaporama présenté par Monsieur Lemonde lors du forum est disponible sur le site Internet de Zone Loisirs Montérégie, <http://www.zlm.qc.ca/>



## 7. Les ateliers

### 7.1. Mise en contexte des ateliers

Dans chacun des ateliers, l'animateur a lu l'enjeu identifié lors de la consultation des partenaires. Il n'y a eu aucun changement aux enjeux, à l'exception de l'atelier Loisirs.

Par la suite, dans chaque atelier, les constats et les pistes d'action ont été présentés pour faire l'objet de discussions et d'une validation. Certains énoncés ont été reformulés et de nouveaux énoncés se sont ajoutés, tant pour les constats que les pistes d'action. Lorsqu'il s'agit d'un nouvel énoncé, il est inscrit en **caractères gras**. Finalement, on a demandé aux participants de prioriser trois pistes d'action dans le but d'établir un plan d'action triennal pour la CRÉ.

Les tableaux qui suivent présentent les conclusions de chaque atelier. Elles sont suivies, le cas échéant, des commentaires émis à propos des constats et des pistes d'action.

#### 7.1.2 Atelier : Hébergement et soutien à domicile

**Enjeu** : Collectivement s'assurer que les conditions (ressources) soient toujours disponibles pour la personne handicapée, sa famille, et/ ou proches aidants afin que vivre à domicile demeure la première option.

Constats	Pistes d'action
<b>Difficulté à trouver un gardien ou une gardienne compétente et bilingue</b>	Évaluer la possibilité de mettre en place, en collaboration avec le milieu associatif, une banque de gardiens et gardiennes suffisante et décentralisée
<b>Manque d'endroit de répit et de dépannage en tout temps</b>	Favoriser l'émergence d'activités de répit dans le territoire de la VHSL et de maisons de répit



### Épuisement des proches aidants

### Création d'un groupe de soutien de parents, tous handicaps confondus

**Le soutien à domicile est une responsabilité collective. Plus les personnes handicapées utiliseront les services disponibles, plus les familles auront de répit.**

Solliciter, concerter, supporter tous les acteurs du milieu pour adapter et augmenter leurs services aux personnes handicapées

### Organiser un salon portant sur les services offerts aux personnes handicapées

**Manque d'appartements adaptés et/ou supervisés sur le territoire de la VHSL et ce, pour tout type de clientèle.**

**Faire un recensement des logements accessibles et adaptés aux personnes handicapées sur le territoire de la VHSL.**

**Soutenir toutes initiatives en hébergements adaptés sur le territoire de la VHSL**

#### Commentaires sur les constats :

- Manque d'endroits de répit. Le répit implique que la famille est épuisée.
- Le répit est nécessaire en tout temps, pas seulement les fins de semaine.
- Le gardiennage peut se planifier, mais pas le dépannage.
- Les ressources de gardiennage doivent être qualifiées et compétentes.
- L'offre de services, lors d'hébergement en CHSLD, n'est pas adaptée aux besoins des personnes handicapées. Des jeunes personnes handicapées se retrouvent souvent hébergées avec des aînés. Les besoins sont différents.

#### Commentaires sur les pistes d'action :

- Importance de la qualification des gardiens et gardiennes.
- Avoir un organisme dédié ou un guichet unique offrant les ressources de gardiennage, répit, dépannage. Cet organisme pourrait voir au recrutement, à l'embauche, et à la formation du personnel. Organisme expert en la matière.



- Les ressources de répit doivent être décentralisées.
- Les besoins des groupes de soutien pour personnes handicapées ne sont pas les mêmes que ceux des personnes âgées. Les personnes handicapées doivent avoir des groupes de soutien qui leur sont propres.
- Avoir un enfant handicapé est « un contrat à vie » dont les parents n'en voient pas la fin.
- Une maison de répit ne doit pas être l'unique formule. Voir les besoins de chaque territoire. Selon les territoires et les besoins, les ressources peuvent être différentes.
- Pour donner du répit, il faut utiliser les ressources en place.
- Un regroupement de personnes handicapées pourrait organiser des services.
- Il n'y a pas un modèle d'hébergement unique qui puisse satisfaire les besoins de tout le monde. Par exemple, une personne handicapée (18-55 ans) n'a pas nécessairement besoin des soins infirmiers offerts dans une ressource d'hébergement comme un CHSLD. Il faut mettre en place une offre de services diversifiée en termes d'hébergement sur le territoire de la VHSL qui tient compte des besoins de chaque personne handicapée.



### 7.1.3 Atelier : Transport

**Enjeu** : Intégrer les types de transport collectif (adapté et public) avec les ressources existantes pour offrir plus de flexibilité et de destinations.

#### Constats

#### Pistes d'action

**Des personnes handicapées adultes sont privées de services en raison d'un problème d'interconnexion des services de transport adapté.**

**An 1 - Rendre le transport collectif accessible sur tout le territoire.**

**Revoir le territoire de desserte des organismes de transport adapté en fonction des territoires naturels de mobilité des citoyens.**

Partenaires : CRÉ, transporteurs, MRC, MTQ, CSSS, OPHQ, usagers, élus

**Il y a un retard dans la production des plans de développement en transport adapté.**

Assurer une représentation politique auprès de la Direction régionale du ministère des Transports au sujet de la production des plans de développement en transport adapté via le Groupe d'innovation en transport collectif de la VHSL.

Partenaires : municipalités, MTQ, OPHQ, élus

**Les services de transport adapté n'ont pas la flexibilité souhaitée par les personnes handicapées et leurs proches pour répondre aux besoins des personnes handicapées.**

**An 3 – Établir un guide de référence en transport adapté établissant les normes de service qui assurent un niveau de flexibilité et de qualité du service.**

La tarification est trop élevée.





**Établir des normes de tarification mensuelle et unitaire.**

Partenaire : CRÉ

**Les aménagements urbains doivent permettre les déplacements actifs.**

**An 2 – Élargir les comités municipaux pour l'élaboration des plans d'intégration des personnes handicapées, afin de favoriser la présence d'aménagements urbains adaptés, notamment pour les déplacements actifs.**

Partenaires : CR, municipalités, CSSS, regroupements d'usagers, MTQ

**Le transport adapté est trop réservé à la réadaptation.**

**Le MESS prend en charge ses clientèles versus le MTQ.**

Partenaire : MESS



#### 7.1.4 Atelier : Promotion, défense collective des droits, concertation et information

**Enjeu** : Les constats actuels doivent se transformer en actions concrètes afin de soutenir les personnes handicapées dans leur projet de vie.

Constats	Pistes d'action
Les personnes handicapées sont peu représentées dans les instances décisionnelles.	Favoriser la participation des personnes handicapées aux instances décisionnelles de la VHSL.
Il y a peu d'organismes de défense de droits sur le territoire de la Vallée-du-Haut-St-Laurent	Promouvoir la défense des droits par la mise en place de projets d'éducation populaire
Les personnes handicapées et leurs proches disent manquer d'information. Cependant, il s'agit plutôt d'un problème de transmission de l'information.	Cibler, vulgariser et répéter l'information transmise
Il est difficile de faire circuler adéquatement l'information entre les nombreux partenaires œuvrant auprès des personnes handicapées et de leurs proches.	Répertorier des moyens efficaces de se concerter qui sont utilisés dans d'autres territoires

Commentaires :



- Les constats ont été regroupés afin de faciliter la compréhension et refléter la réalité. Également, quelques-uns ont été supprimés, tel que l'absence d'un regroupement d'organismes de promotion (ROP), puisqu'il n'y a pas assez d'organismes de promotion sur le territoire.
- Il en va de même pour les pistes d'action.
- Il ne manque pas nécessairement d'information. Par contre, celle-ci ne se rend pas toujours pas aux personnes concernées. C'est plutôt un problème de transmission de l'information.
- Il faut réfléchir à des moyens de concertation moins formels.
- Il faudrait poursuivre l'initiative camp de jour.
- Un changement de paradigme doit être fait : les municipalités doivent être sensibilisées à leurs responsabilités envers les personnes handicapées
- Le langage est extrêmement important. Nous devons adapter notre vocabulaire.
- Est-ce qu'un bottin des ressources est vraiment la meilleure solution? Si c'est une des solutions choisies, il faudra faire appel à des professionnels.



### 7.1.5 Atelier : Développement des compétences et emploi

**Enjeu volet employeurs** : Soutenir les employeurs dans l'intégration de personnes handicapées au sein de leur organisation

#### Constats

**Travailler en milieu régulier représente le projet de vie de plusieurs personnes handicapées. Cette activité permet de créer des liens d'appartenance à leur communauté et de participer à l'enrichissement collectif.**

**Les programmes de subvention aux entreprises pour favoriser l'embauche des personnes handicapées doivent bénéficier d'une meilleure visibilité.**

**Il n'y a pas suffisamment de mesures d'aide pour le maintien en emploi (subventions).**

**Les projets d'intégration au travail ou destinés aux personnes handicapées, développés sur un territoire devraient être**

#### Pistes d'action

Sensibiliser, en complémentarité avec les activités d'Emploi-Québec, les entreprises et les commerçants et les syndicats de la région aux avantages d'embaucher des personnes handicapées.

**Mettre en place des mécanismes permettant de transmettre les réalisations favorisant l'intégration au travail de divers profils de personnes handicapées.**

Favoriser les connaissances sur les ressources disponibles à l'intention des employeurs pour la formation, l'intégration et le suivi des personnes handicapées au travail, en partenariat avec Emploi-Québec.

**An 1 - Recenser les diverses ressources humaines et financières disponibles pour l'intégration au travail des personnes handicapées et leur maintien en emploi.**



**davantage promu. La promotion de l'intégration au travail des personnes handicapées est axée presque uniquement sur les bénéfices financiers. Elle devrait être aussi axée sur les bénéfices liés à la compétence des personnes handicapées.**

**Plusieurs personnes handicapées, prestataires de l'aide sociale, ou leurs parents, ont peur de perdre leur prestation d'aide sociale advenant une intégration au travail.**

**Ajouté en lien avec le constat #2**

**Il n'y a pas suffisamment de mesures d'aide pour le maintien en emploi (subventions).**

**An 1 - Recenser les diverses ressources humaines et financières disponibles pour l'intégration au travail des personnes handicapées et leur maintien en emploi.**

### **Commentaires sur les constats volet employeurs**

- Lors de la discussion sur le deuxième constat, les participants à l'atelier ont indiqué que le budget des subventions pour les contrats d'intégration au travail (CIT) ont été coupés récemment.
- On doit reconnaître la valeur ajoutée d'intégrer des personnes handicapées à cause des compétences de ces personnes et pas seulement à cause des avantages financiers.
- Environ 50% des personnes handicapées qui sont intégrées dans un milieu de travail le sont sans que l'employeur n'ait reçu une subvention pour le faire.



### 7.1.5 Atelier : Développement des compétences et emploi (suite)

**Enjeu volet personnes handicapées :** Favoriser le développement de compétences chez les personnes handicapées en amont à leur intégration au travail et en lien avec leur projet de vie.

Constats	Pistes d'action
Besoin de planification et d'accompagnement des personnes handicapées de 21 ans et plus en vue de favoriser leur intégration au travail.	<b>An 1 - Déploiement d'un outil de planification, par exemple comme la TÉVA, en concertation avec les partenaires qui desservent ou qui sont sur le territoire de la VHSL.</b>  Partenaires : Commissions scolaires, cégeps, universités, secteur régulier et formation aux adultes
Il n'y a pas d'entreprise adaptée sur le territoire de la Vallée-du-Haut-St-Laurent.	<b>An 3 - Évaluer avec les entreprises adaptées existantes en Montérégie la possibilité d'ouvrir des succursales sur le territoire de la VHSL.</b>
Les formations destinées aux personnes handicapées sont méconnues par la clientèle visée.	<b>An 2 - Diffuser largement ces formations auprès des personnes handicapées afin de favoriser leur intégration à l'emploi.</b>

#### Commentaires sur les constats volet personnes handicapées :

- Les participants à l'atelier constatent que lorsqu'il est question de l'intégration des personnes handicapées, la clientèle des personnes handicapées qui ont fait des études, par exemple collégiales ou universitaires, et qui sont sans emploi, n'est pas prise en compte.



### 7.1.6 Atelier : Loisirs

**Enjeu :** Susciter une offre de service en loisirs adaptée aux personnes handicapées

**Nouvelle formulation :** S'unir pour offrir collectivement des services en loisirs adaptés aux personnes handicapées.

#### Constats

#### Pistes d'action

**L'offre de services en loisirs aux personnes handicapées est variable d'une municipalité à l'autre.**

Faire la promotion, auprès de toutes les municipalités du territoire de la VHSL, des guides d'intégration en loisirs ou des politiques d'intégration en vigueur dans certaines municipalités afin de favoriser une harmonisation dans l'accès aux loisirs.

**Méconnaissance, chez plusieurs municipalités et organismes de loisirs, notamment du soutien offert par les centres de réadaptation pour intégrer des personnes handicapées dans des activités de loisirs.**

**An 2** – Mettre en place des mécanismes de communication entre les municipalités, les organismes de loisirs et les centres de réadaptation de manière à mieux faire connaître l'offre de service.

**Peu d'activités de loisirs régulières sont adaptées aux besoins des personnes handicapées; aussi bien celles offertes par les municipalités que celles qui se déroulent dans les organismes communautaires.**

Proposer aux municipalités et aux organismes communautaires concernés, en collaboration avec les centres de réadaptation, d'évaluer de quelle façon les activités de loisirs qu'ils offrent à la population et à leurs membres peuvent être adaptées aux besoins des personnes handicapées.



**En camp de jour, lorsqu'il s'agit d'intégrer des personnes handicapées, beaucoup de municipalités ont des pratiques différentes, ce qui ajoute aux contraintes.**

**An 1** – Favoriser l'élaboration d'une politique d'intégration des personnes handicapées aux activités de loisirs pour l'ensemble des municipalités de la VHSL en tablant sur les politiques (ex : politique familiale des municipalités, MAPA) ou les guides existants.

**Certains des organismes communautaires et promoteurs privés offrant des services de loisirs aux adultes ne se sentent pas concernés par les personnes handicapées.**

**An 3** – Promouvoir, auprès de l'ensemble des pourvoyeurs de loisirs (notamment lors de l'accréditation des organismes dans les municipalités) qui offrent des services ou des activités de loisirs, l'importance d'adapter leurs activités aux conditions des personnes handicapées.

**An 3** – Structurer les mesures pour accompagner la personne handicapée et la supporter dans son intégration à une activité de loisirs, lors d'une première participation.

#### Commentaires sur les constats :

- On souligne que l'offre de services est variable pour tous les citoyens et qu'on devrait faire ressortir les problématiques spécifiques aux personnes handicapées
- Des problématiques générales; comme exemple, on parle des besoins individuels de personnes vivant avec des traumatismes craniocérébraux.
- On suggère de penser en termes d'accessibilité universelle, de manière à intégrer l'ensemble des clientèles (handicapée, âgée, etc.).
- Pour certains des participants, même si les services existent, des personnes handicapées ne veulent pas utiliser les services existants en raison d'habitudes d'isolement ou d'hésitations à s'intégrer.
- Les petites municipalités et les villages montrent parfois peu d'ouverture en raison d'infrastructures insuffisantes ou déficientes.





- On constate qu'il y a un défi à relever en termes de promotion et de publicité pour diversifier les canaux de communication et assurer une meilleure cohésion de l'offre en précisant le qui, quoi et comment.
- La difficulté d'accès aux accompagnateurs est un frein à l'intégration des personnes handicapées.
- Les personnes handicapées, faute de ressources ou d'appui, font peu de démarches ou de revendications à l'égard des services offerts ou de leur accessibilité.

**Commentaires sur les pistes d'action :**

- On considère que la réalisation des objectifs nécessitera l'injection de fonds dans les organismes et les municipalités pour assurer une offre solide.
- On souhaiterait qu'il y ait un relais entre les écoles et les loisirs.
- Par rapport à la procédure d'accréditation des organismes par les municipalités, on propose de sortir de la simple notion d'accréditation et de lier celle-ci à l'obligation de promouvoir l'accessibilité de leurs activités aux personnes handicapées.



## Conclusion

**Le mot de la fin est présenté par madame Nathalie Chiasson, coordonnatrice en développement social et responsable de la Commission de développement social, égalité et cohésion.**

«Je tiens tout d’abord à vous remercier d’avoir répondu à notre invitation et d’avoir pris part à cette journée d’échanges, de mobilisation et de travail pour soutenir les personnes handicapées dans leur projet de vie. Le nombre de participants a dépassé nos attentes et nous sommes très heureux de constater l’intérêt que le sujet de l’amélioration des mesures de soutien aux personnes handicapées suscite dans notre région.

Cette journée est l’aboutissement d’un processus, qui a été mis de l’avant à l’origine par la Commission de développement social, égalité et cohésion. Grâce à la contribution des membres du comité de pilotage, que je remercie au passage, et par les nombreuses consultations qui ont eu lieu jusqu’à maintenant, ainsi qu’au forum d’aujourd’hui, nous partons sur des bases solides pour le plan d’action triennal que nous souhaitons mettre de l’avant.

J’espère vivement qu’en plus du plan d’action, cette journée vous aura permis de réseauter, d’échanger, d’alimenter votre propre réflexion et que vous y trouverez matière à poursuivre dans cette voie au sein de vos organisations.

J’adresse un dernier remerciement à la ville d’Ormstown, pour nous avoir accueillis, ainsi qu’aux partenaires qui ont contribué au succès de cette journée.»

## Annexes

- Lien vers le site de la CRÉ pour accéder au diaporama de l’ensemble des présentations.

<http://www.crevhsl.org/documents-publics>

